



A Vandœuvre-lès-Nancy, l'église Saint-François-d'Assise pourrait devenir un fast-food. STÉPHANE HARTEUR/VU POUR « LE MONDE »



Les diocèses et les communes ont de plus en plus de mal à financer l'entretien des édifices religieux et décident parfois de s'en séparer. A charge pour les acquéreurs de ne pas en faire un usage inconvenant

SOPHIE LANDRIN

Curieux destin. L'église Saint-François-d'Assise à Vandœuvre-lès-Nancy, en Meurthe-et-Moselle, risque de se transformer en fast-food, sous l'enseigne américaine KFC. Le spécialiste du poulet frit du Kentucky souhaite implanter un nouveau restaurant dans cette zone commerciale de la banlieue de Nancy. L'affaire a ému les riverains, a indigné la presse locale et a mobilisé les défenseurs du patrimoine, qui s'efforcent d'obtenir son inscription à l'inventaire des monuments historiques. Inaugurée en 1961 et signée par l'architecte Henri Prouvé, frère du designer Jean Prouvé, l'édifice de béton constitue par sa forme ovoïde une œuvre singulière, même si sa façade a déjà perdu de son lustre : la paroisse désargentée avait autorisé il y a quelques années la pose de panneaux publicitaires lumineux déroulants !

Le diocèse de Nancy-Toul, propriétaire de l'église, l'a mise en vente, en 2007, avec l'espoir que la ville se porte candidate, mais, après plusieurs mois de discussion, la municipalité a renoncé, sans doute en raison du prix et de rivalités politiques. C'est finalement un promoteur privé qui s'est porté acquéreur. Une bonne affaire pour le diocèse : la transaction s'est conclue en janvier 2011 à 1,3 million d'euros. Accusé de brader un patrimoine architectural, le diocèse explique l'avoir vendu à un marchand de biens sans connaître l'investisseur final. Le compromis de vente proscrivait seulement, conformément au droit canonique, « tout commerce inconvenant ». Le promoteur avait d'abord envisagé de transformer l'église en centre commercial, mais le projet a échoué, contrarié

A vendre églises, travaux à prévoir

notamment par la mobilisation des défenseurs de l'œuvre d'Henri Prouvé.

« Lorsque nous avons fait le bilan financier de cette église, la décision de vente s'est imposée, explique l'économiste du diocèse de Nancy-Toul, Michel Petitdemange. Nous étions obligés de réaliser des travaux de mise aux normes, notamment pour l'accueil de public handicapé, son entretien devenait marginale, nous comptions en moyenne quatre-vingts fidèles, alors que sa capacité d'accueil est de huit cents personnes. Nous avions un espace surdimensionné. » L'église, construite pour accompagner le boom démographique des années 1960 et la périurbanisation, se trouve désormais enserrée entre routes et centres commerciaux. Le diocèse de Nancy-Toul ne manque pas de lieux culturels, il détient une trentaine d'églises et de chapelles. « C'est un patrimoine très lourd d'entretien qui nous oblige à une rationalisation. Soit on abandonne certains biens et ce n'est pas très responsable, soit nous leur trouvons un nouvel avenir », plaide Michel Petitdemange.

« C'est un patrimoine très lourd d'entretien. Soit on abandonne certains biens et ce n'est pas très responsable, soit nous leur trouvons un nouvel avenir »
Michel Petitdemange
économiste du diocèse de Nancy-Toul

La vente des églises en France n'est plus taboue. A Saint-Quentin, dans l'Aisne, c'est Sainte-Thérèse, et son terrain constructible de 5 000 m², qui est à vendre au prix de 590 000 euros. Plantée au cœur d'un quartier ouvrier, sur un petit promontoire, encore majestueuse, avec son dôme en cuivre et son style art déco et néo-byzantin, l'église n'aura guère été utilisée. Achevée en 1937, elle a fermé ses portes il y a deux ans. Raréfaction des fidèles, population vieillissante, normes plus contraignantes, le diocèse de Soissons invoque

les mêmes causes qu'à Nancy. « A proximité, nous disposons d'une église plus fréquentée, les fidèles ne seront pas pénalisés », note l'économiste, Laurent Poichotte. Pour ne point froisser ses paroissiens, l'évêché avait organisé en amont une réunion publique d'information à Saint-Quentin. Le diocèse se sépare également d'une autre Sainte-Thérèse, près de la Belgique, à Hirson, imposante église, mise à prix 245 000 euros. L'évêché a donné mandat à une société immobilière spécialisée dans les vieilles pierres, qui s'affirme sourcilieuse sur le devenir et la préservation des bâtiments. L'agence Patrice Besse propose des dizaines d'églises, chapelles, presbytères ou couvents dans toute la France.

Juridiquement, depuis la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, les diocèses sont propriétaires des édifices construits après 1905, environ trois mille édifices. Les communes prennent en charge le reste du patrimoine, c'est-à-dire l'essentiel, environ quarante-cinq mille biens, édifiés antérieurement à 1905. Le droit canonique autorise la désaffectation d'une église et sa réduction à un usage profane lorsqu'il « n'est plus possible de la réparer » ou que « des causes graves conseillent qu'une église ne serve plus au culte divin ». Le droit français évoque encore comme cause possible la non-célébration du culte plus de six mois consécutifs et l'insuffisance d'entretien.

La désaffectation, qui est irréversible, est prononcée par arrêté préfectoral pour les édifices appartenant aux communes. Les diocèses, propriétaires privés, sont eux dispensés de cette démarche. Cependant, pour être vendue, toute église doit être désacralisée par décret de l'évêque qui rappelle que l'usage profane ne devra « pas être inconvenant ». Dans les pays anglo-saxons où la vente des églises est plus ancienne, les usages ont évolué, et il n'est pas rare de voir d'anciens lieux de culte transformés en bars, restaurants ou discothèques.

Prudemment, les autorités catholiques françaises qualifient la vente des églises en France de « phénomène marginal », même si elles avouent ne pas disposer d'un inventaire précis. « Chaque diocèse, chaque évêque, est indépendant dans sa gestion », insiste Vincent Fauvel, res-

ponsable de la communication de la Conférence des évêques de France. Dans un document datant de 2009, l'assemblée, qui regroupe évêques et cardinaux, estimait cependant à cent quarante-quatre le nombre des églises communales désaffectées depuis 1905. Trente avaient été détruites, quarante-quatre transformées pour un autre usage et cinq vendues pour en faire des habitations.

L'Eglise sait le sujet sensible. « Même s'ils ne sont pas croyants, les gens sont très attachés à leur église. Les grands événements d'une vie ont pu s'y dérouler, mariage, baptême, enterrement. Les églises sont des éléments identitaires », souligne Mgr Bernard Podvin, porte-parole des évêques de France.

Sur le terrain, les responsables financiers des diocèses sont plus radicaux. A Nancy, Michel Petitdemange se dit partisan d'une « révolution » : « Compte tenu de l'évolution de la pratique religieuse, de la diminution du nombre de prêtres et de la baisse de nos moyens financiers, nous pourrions diviser par deux notre patrimoine », estime l'économiste. « Il ne faut pas voir la vente des biens comme la fin de l'Eglise. Nous avons toujours vendu des biens et fait évoluer notre patrimoine », analyse de son côté Laurent Poichotte.

Les communes ont également commencé à vendre ce patrimoine coûteux. A Tourcoing (Nord), la municipalité s'est séparée de deux églises. Saint-Jean-Baptiste est déjà passée entre les mains de deux propriétaires. Vendue il y a une dizaine d'années à une entreprise du bâtiment, peu respectueuse du site, l'église vient d'être acquise par un promoteur immobilier pour un programme de douze lofts. Pour l'église Saint-Louis, la municipalité s'est montrée plus exigeante. C'est un charpentier qui a installé son atelier pour la somme de 100 000 euros, avec l'engagement de restaurer le bâtiment. La toiture, la charpente ont été revues. Le toit est désormais équipé de panneaux solaires ! « A Tourcoing, nous avons la charge d'une quinzaine d'églises, confie l'adjoint à l'urbanisme, Vincent Lannoo. Ces deux bâtiments étaient en trop mauvais état pour accueillir une activité culturelle. Elles étaient situées à proxi-

mité d'une autre paroisse. Nous n'avons donc pas d'obligation de les garder. » Le budget de la municipalité consacré à l'entretien régulier des églises et aux opérations plus lourdes s'élève à 2,2 millions d'euros. « Raisonnablement, nous pourrions nous contenter de six ou sept édifices. En rationalisant, nous pourrions mieux entretenir le patrimoine », fait valoir M. Lannoo.

Comment donner une deuxième vie à ces églises ? Chargé de la vente de Sainte-Thérèse, à Saint-Quentin, Bruno Van Montagu n'a effectué qu'une dizaine de visites depuis deux ans. L'édifice de brique et de béton est difficilement convertible en habitation : l'ensemble est immense, 1 000 mètres carrés, avec son autel de marbre, ses vitraux représentant des saints. En sous-sol, la chaudière occupe l'espace d'une pièce, à côté des anciennes salles de catéchisme. « Nous sommes en contact avec des artistes désireux d'en faire un atelier ou une salle d'exposition. Mais je n'ai reçu aucun particulier », raconte l'agent immobilier. Un visiteur belge souhaitait transformer l'église en discothèque, le diocèse a refusé.

L'Observatoire du patrimoine religieux, une association de sauvegarde, s'est alarmé de l'état du patrimoine religieux français. Selon ses calculs, et compte tenu de la crise financière, cinq mille à dix mille édifices religieux pourraient être vendus, détruits ou abandonnés avant 2030. Deux cents églises seraient immédiatement concernées en France métropolitaine. L'association cite notamment trois édifices à Paris, « menacés » de destruction ou de « privatisation », l'église Sainte-Rita, dans le 15^e arrondissement, la chapelle de l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul, dans le 14^e arrondissement, en cours de reconversion, et celle de l'ancien hôpital Laennec, vendue par l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris à un promoteur.

A Vitry-lès-Nogent, en Haute-Marne, le maire, Pierre Luciot, incapable d'entretenir la vieille église du village, cherche désespérément un acquéreur. Il promet aux futurs acheteurs d'accompagner « toutes les démarches administratives nécessaires ». L'édifice s'est même doté d'un site Internet où il explique son projet : « En y organisant, dans le cadre d'une noble activité, une seconde vie, le nouvel occupant donnerait aussi l'espoir à mes concitoyens de conserver comme élément essentiel de notre cher patrimoine, le témoin de ce qui s'est passé dans notre histoire commune. » Un véritable « cas de conscience ». ■